

VENDREDI 16 SEPTEMBRE 2022

L'INDUSTRIE ET LE COMMERCE DU CUIR DANS LE TRÉGOR AUX XVIII^E ET XIX^E SIÈCLES

PAR DOMINIQUE DERRIEN¹

L'industrie et le commerce du cuir figurent parmi les plus anciennes activités économiques de la Bretagne et du Trégor. Dès l'époque moderne, de nombreux témoignages considèrent qu'elles remontent même à « des temps immémoriaux ». De multiples sources concordantes indiquent que cette filière est déjà solidement implantée dans le duché, puis dans la province aux XV^e et XVI^e siècles. Ce n'est cependant qu'à partir des années 1700 que les données sont plus nombreuses et plus précises. Les archives font alors apparaître tout un secteur économique tourné vers les débouchés du grand commerce atlantique. Comme pour l'ensemble de l'économie de l'ancienne province, la Révolution puis l'Empire se traduisent par de profondes mutations qui sont un changement de monde et d'époque.

Une enquête diligentée en décembre 1777 par Jacques Necker (1732-1804), le ministre des finances de Louis XVI (1754-1793), permet d'en mesurer toute l'importance à la fin de l'Ancien Régime. Elle est menée sur le terrain, en 1778-1779, par les inspecteurs des manufactures de Rennes et de Morlaix, Guillotou et Libour. Les deux hommes sont réputés pour leur connaissance du tissu économique breton et de son négoce maritime. Charles Guillotou est d'ailleurs membre par alliance de la famille Surcouf de Saint-Malo et oncle de Robert Surcouf (1773-1827)². Les inspecteurs Guillotou et Libour sont, avec l'intendant Caze de la Bove³, l'« œil et la main de l'État⁴ » monarchique en Bretagne. Leur travail permet de mesurer toute l'importance de l'industrie et du négoce du cuir dans la province. Dix ans avant le déclenchement de la Révolution, dans le contexte de la guerre d'indépendance américaine (1776-1781), 893 tanneries et mégisseries, implantées dans 73 sites différents, sont recensées. Elles apprêtent 653 978 cuirs de diverses espèces représentant une valeur marchande de 2 175 676 livres⁵, ce qui en fait la deuxième industrie derrière celle des toiles. Selon les travaux de Jean Tanguy, la production toilière bretonne est en effet estimée à 13,5 millions de livres pour ces mêmes années. Il s'agit donc d'une industrie seconde mais qui n'est en rien une industrie secondaire.

Les principaux centres se trouvent dans les évêchés de Léon et de Saint-Brieuc, notamment dans les localités de Lampaul-Guimiliau et de Beignon, avec respectivement 146 et 125 tanneries. L'évêché de Tréguier occupe toutefois aussi une place importante dans ce réseau productif et commercial avec 70 fabriques. Il s'agit

¹ Professeur d'histoire et géographie, docteur en Histoire Moderne et contemporaine, chercheur associé au CRBC de l'Université de Bretagne Occidentale.

Cette conférence s'est appuyée sur des travaux de recherche menés dans le cadre d'une thèse d'histoire moderne et contemporaine dirigée par M. Jean-Yves Andrieux. DERRIEN (Dominique) (sous la direction de Jean-Yves Andrieux), *L'industrie du cuir et le commerce maritime du cuir en Bretagne au XVIII^e et dans la première moitié du XIX^e siècle (v.1700-v.1830)*, 3 vol., Université de Rennes 2, Rennes, 2004.

² Charles-Maurice Guillotou, né vers 1724, épouse en 1757 Marie-Julienne Surcouf (1731-1759) sœur de Charles-Ange Surcouf (1739-1813), le père du célèbre corsaire. Charles-Maurice Guillotou exerce son métier d'inspecteur d'abord à Saint-Malo, de 1751 à 1767, puis à Rennes de 1768 à 1782. C'est donc un inspecteur chevronné. Les informations concernant l'inspecteur Libour sont plus ténues puisque l'on sait simplement qu'il est en poste à Morlaix, de 1774 à 1781, en qualité de sous-inspecteur. VERGE-FRANCESCHI (Michel), *Surcouf. La fin du monde corsaire*, Passés composés, Paris, 2022, p. 92. BACQUIE (Franc), *Les inspecteurs des manufactures sous l'Ancien Régime*, Hachette, Paris, 1927, p. 131.

³ Gaspard-Louis Caze de la Bove (1740-1824) est Intendant de la province de Bretagne de 1774 à 1784.

⁴ Le travail de l'inspecteur Guillotou porte sur l'année 1778 tandis que celui de Libours porte sur l'année 1779. L'expression ici utilisée est empruntée à Philippe Minard. MINARD P (Philippe), *La fortune du colbertisme. État et industrie dans la France des Lumières*, Fayard, Paris, 1998, pp. 151-253.

⁵ TANGUY (Jean), *Quand la toile va... L'industrie toilière dans le Léon du XVI^e au XVIII^e siècle*, Apogée, Rennes, 1994, p. 18.

ici d'un nombre minimal car les inspecteurs avouent leur difficulté d'accès aux sites isolés et excentrés, du fait de la médiocrité du réseau routier et de la méfiance qu'ils suscitent⁶.

Une telle concentration de petites manufactures, de tels volumes de production interrogent. Ils sont sans équivalent à l'échelle du royaume de France et même à celle d'une bonne partie de l'Europe occidentale si l'on se fonde sur une enquête plus tardive, ordonnée en 1812-1813, par le comte de Montalivet (1766-1823), ministre de l'Intérieur de Napoléon I^{er} (1769-1821). Encore à ces dates, Finistère et Côtes-du-Nord se distinguent en comparaison des 128 autres départements de l'Empire.

Plusieurs facteurs explicatifs peuvent être invoqués. Le premier est d'ordre démographique car la carte de cette industrie épouse assez précisément celle de la répartition de la population bretonne qui est estimée 2 350 000 personnes dans les années 1780, selon le calcul de Claude Nières, fondé sur le *Dictionnaire historique et géographique* de Jean Ogée, daté de 1778⁷. Léon, Trégor, Goëlo et bassin de Rennes sont, en effet, sont des zones de fortes densités de peuplement. La vigueur de l'élevage breton, notamment de l'élevage bovin, constitue une seconde explication. L'ouverture maritime de la province, et son insertion dans le grand commerce atlantique, est un autre facteur puisque les tanneries trégorroises transforment aussi des peaux de bovins en provenance d'Irlande, en temps de paix, et des cuirs bruts importés des empires coloniaux espagnol et portugais. S'ajoutent également plusieurs privilèges obtenus lors du contrat d'Union de la Bretagne à la France de 1532, le plus décisif étant celui d'exonération de la gabelle sur le sel, une matière première abondamment utilisée par les tanneurs. Enfin l'existence d'un réseau de foires et de marchés dynamiques est un autre atout qui permet à ces professionnels de se procurer des matières premières : des peaux brutes ou semi-ouvrées, de Bretagne ou d'ailleurs, du tan ou écorce de chêne finement moulue dans des moulins dédiés⁸, du sel, de l'huile de sardine ou de baleine pour les dernières opérations de fabrication.

L'évêché de Tréguier est à cet égard bien doté en foires et marchés depuis l'époque ducal et la fin du Moyen Âge. Une enquête de 1715 comptabilise 260 marchés hebdomadaires et pas moins de 40 foires. Le rayonnement de ces dernières va bien au-delà des limites épiscopales ou provinciales. Les places de Guingamp et de Morlaix bénéficient, à elles seules, de huit grandes foires interprovinciales, voire internationales. Ce sont des points de passage quasi obligés pour le négoce des cuirs finis. Ceux-ci sont ensuite acheminés soit vers Lisbonne, soit vers Bilbao ou encore Nantes, à bord de navires souvent commandés par des Bréhatins, des Morlaisiens ou des Landernéens avant d'être réexportés vers les empires coloniaux français, portugais et espagnol. De solides fortunes, souvent supérieures à 5 000 livres dans les inventaires après-décès, se constituent ainsi. Elles atteignent même parfois des niveaux comparables à celles des petites et moyennes bourgeoisies portuaires.

Les débuts de la Révolution française ne constituent pas un bouleversement majeur pour les tanneurs et négociants bretons. De 1789 à 1792, le commerce des cuirs bretons est même florissant. Le grand tournant est consécutif à l'exécution de Louis XVI le 21 janvier 1793. Dès le mois de mars, les côtes bretonnes sont soumises au blocus impitoyable de la *Royal Navy*. La Première République (1792-1799) doit alors faire face aux menaces d'invasion sur ses frontières terrestres et maritimes, l'insurrection de la Vendée et à la chouannerie en Bretagne. Il s'agit d'équiper, dans l'urgence, des centaines de milliers d'hommes recrutés lors des « levées en masse ». Le cuir revêt alors une importance stratégique aux yeux du Comité de Salut Public car il est un des éléments décisifs de la mobilité des troupes. De savantes statistiques sont établies et montrent que, par exemple, un fantassin consomme deux paires de souliers tous les 600 kilomètres. Des paires de souliers militaires, il est vrai inconfortables puisque uni-pied, donc avec un pied droit et un pied gauche identiques, la forme se façonnant à l'usage, et fabriquées en seulement trois tailles...

Ce sont alors de nouveaux débouchés qui s'offrent aux marchands tanneurs trégorrois, et léonards, qui, au final, s'accommodent fort bien de l'économie de guerre mise en place par la Convention montagnarde entre juin 1793 et juin 1794. Contrairement à ce qu'indiquent leurs pétitions et réclamations contre le Maximum et les réquisitions, ils traversent cette période mouvementée sans trop de heurts et parviennent même à s'enrichir. Leur accès aux marchés militaires est toutefois bien vite contrarié par le développement de grandes manufactures sous le Directoire (1794-1799). C'est notamment le cas à proximité immédiate de Paris, donc à

⁶ Dans le Trégor, l'inspecteur Libour et ses employés en comptent 7 à Tréguier, 7 à Lannion, 3 à Plufur, 17 à Guingamp, 5 à Châtaudren, 4 à Belle-Ile-en-Terre, quatre à Pontrieux auxquelles s'ajoutent 7 autres établissements qui se répartissent entre Lanmeur, Plestin, Trémel et Plouégat. 16 tanneries sont comptabilisées à Morlaix, dans la partie trégorroise de la ville).

⁷ NIERES (Claude), *Les Villes de Bretagne au XVIII^e siècle*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 2004, p. 28.

⁸ Trois moulins à tan sont, par exemple, signalés sur le Léguer, à Kermaria, à Geffroy et Hocquard.

proximité immédiate du pouvoir. L'intendance militaire réclame de grandes quantités de cuirs, rapidement tannés et livrés, sans grand souci de qualité. Ainsi, comme dans d'autres fournitures, « c'est encore à des Parisiens que reviennent les marchés [...] des chaussures pour l'armée d'Italie (aux frères Coulon, amis de Bourrienne, que leur faillite compromettra dans la faveur de Bonaparte)⁹ ». Un autre grand gagnant est le chimiste Armand Seguin (1767-1835), ancien collaborateur d'Antoine Lavoisier (1744-1794), mais aussi redoutable financier, très proche des cercles dirigeants successifs auprès desquels il passe pour le grand expert en matière de cuirs¹⁰. Il loue en 1794, avec l'appui du Comité de Salut Public, une île en aval de Paris, à Boulogne-Billancourt, et y installe une tannerie qui est source de bien des fantasmes mais qui est promise à un brillant avenir industriel¹¹. C'est un établissement totalement hors-norme pour l'époque : 250 mètres de long sur 40. Il emploie 400 ouvriers. Cette usine exploite l'intégralité des dizaines de milliers de peaux provenant des quatre grandes tueries parisiennes en procédant à un tannage « express » de seulement quelques jours à l'aide d'acide sulfurique rejeté dans la Seine¹²... Le 19 brumaire an VI (9 novembre 1797), il décroche, auprès du général Scherer, ministre de la Guerre, « la fourniture de tous les cuirs tannés des troupes à pied et à cheval » pour une durée de neuf ans. « Cette fourniture exclusive [est] consentie contre une remise de 10 % sur le prix courant du commerce. Seguin re[çoit] en avance 100 000 F en numéraire par décade¹³ ». Les tanneurs trégorrois et léonards, qui tannent leurs peaux au tan, et dont le processus de fabrication des cuirs de veaux, vaches, bœufs et chevaux dure de six à dix-huit mois, ne peuvent rivaliser. Ils refusent, de plus, de s'unir face à cette adversité. Leurs confrères cornouaillais fulminent, protestent au travers de toute une correspondance, mais sans succès¹⁴.

Leur industrie et leur négoce perdurent cependant. Malgré la persistance du blocus britannique, la maison de commerce Radiguet et Goury, basée à Landerneau, réactive à partir de 1798-1799 les anciens débouchés espagnols. Signe d'une forte demande et d'une reconnaissance de la qualité des cuirs bretons, les lignes maritimes fonctionnent de nouveau avec Bilbao et Bayonne mais de manière intermittente, en fonction d'une conjoncture internationale pour le moins fluctuante... Lors des fréquentes interruptions, le transport terrestre est aussi assuré par des voituriers originaires de Tinchebray, dans l'Orne, mais les temps sont sans commune mesure avec la voie maritime : plus de 50 jours de trajet entre Landerneau et Bilbao contre deux à trois semaines par la mer... Le soulèvement de Madrid contre la mise sous tutelle napoléonienne du royaume d'Espagne, le 2 mai 1808, interrompt brutalement ce débouché. Très vite, ces habiles négociants landernéens, qui centralisent désormais la majeure partie de la production bretonne de cuirs, trouvent de nouveaux marchés en Italie du Nord, mais au prix de 55 jours de transport vers Marseille, puis d'un transbordement vers les ports de Gênes et de Livourne. Les désastres de la campagne de Russie en 1812 puis les défaites en Allemagne en 1813 donnent une nouvelle impulsion aux tanneries bretonnes. Il s'agit, en effet, de rééquiper la Grande Armée de Napoléon I^{er} pour la campagne d'Allemagne puis celle de France en 1814. La demande est telle que les fabriques parisiennes n'y suffisent pas. Les préfets des 130 départements de l'Empire sont donc sommés d'indiquer au ministre de l'Intérieur Montalivet où trouver, de toute urgence, du cuir. Or, les tanneries des Côtes-du-Nord et celles du Finistère figurent parmi celles qui ont le mieux résisté aux vicissitudes de ces années tumultueuses. Elles ne sont pas, non plus, menacées d'invasion, contrairement à celles des départements de l'Est de la France.

L'ultime défaite napoléonienne, à Waterloo, le 18 juin 1815, ne marque pas le point de départ d'un retour à la situation antérieure à 1792. Les circuits commerciaux anciens redémarrent mais sans jamais atteindre les niveaux de volumes exportés et de prix autrefois observés. De plus, les colonies américaines de

⁹ BERGERON L., *Banquiers, négociants et manufacturiers parisiens du Directoire à l'Empire*, EHESS, Paris, 1999, p. 155.

¹⁰ On retrouve des fascicules imprimés de sa méthode de tannage dans les archives de l'ensemble des districts et départements bretons.

¹¹ Ladite tannerie avait pour réputation de tanner des peaux de guillotins. MARTIN (Jean-Clément), *Un détail inutile ? Le dossier des peaux tannées. Vendée, 1794, Vendémiaire*, Paris, 2013, pp. 57-77.

¹² LE ROUX (Thomas), *Le laboratoire des pollutions industrielles. Paris, 1770-1830*, Albin Michel, Paris, 2011, pp. 195-197.

¹³ BERGERON L., *Ibidem*, p. 155 et p. 346.

¹⁴ DERRIEN (Dominique), *Entre Atlantique et République, le négoce des cuirs de Bretagne pendant la Révolution (fin de l'Ancien Régime-1802) dans "La mer, la guerre et les affaires. Enjeux et réalités maritimes de la Révolution française"*, (sous la direction d'Anne de Mathan, Pierrick Pourchasse et Philippe Jarnoux), Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 2017, pp. 211-225.

l'Espagne et du Portugal accèdent une à une à l'indépendance¹⁵. Elles rejettent désormais les marchandises importées de leurs métropoles respectives et s'approvisionnent auprès de la concurrence anglaise en plein essor. À partir des années 1820-1830, la tannerie trégorroise et léonarde, qui faisait encore vivre plusieurs centaines de journaliers, décline irrémédiablement. Les tanneurs les plus fortunés, qui apparaissent souvent dans les premiers rangs des listes censitaires, se tournent alors vers l'investissement foncier et agricole, à l'image d'une partie importante des élites bretonnes et françaises. Les opportunités de marchés militaires deviennent désormais totalement inatteignables alors que d'audacieux entrepreneurs bâtissent de véritables empires grâce aux fournitures aux armées. C'est le cas, notamment du célèbre Alexis Godillot (1816-1893). Ce fils d'un « colporteur, simple soldat de l'Empire, marchand ambulant en épicerie » puis sellier dans le faubourg Saint-Denis à Paris, diversifie ses activités et bâtit une incroyable fortune lors de la guerre de Crimée (1853-1856)¹⁶. Son sens de l'innovation et la diffusion de ses productions sont tels que son patronyme en devient l'anthroponyme que l'on sait. Les tanneurs bretons et trégorrois sont bien plus discrets. Durant les années 1870, le développement de l'industrie de la chaussure à Fougères donne un dernier éclat à cette industrie. Il se manifeste au travers de la construction de séchoirs à peaux désormais obligatoires ou au travers de la reconversion d'une papeterie en tannerie à Buhulien, près de Lannion. Il ne s'agit cependant que d'un ultime soubresaut avant un lent et inexorable déclin qui s'achève dans les années 1950-1960¹⁷.

L'histoire de l'industrie du cuir bretonne et trégorroise, de la fin du XVIII^e au XIX^e siècle, se situe donc à une époque charnière de l'histoire économique de la Bretagne. Elle illustre la mutation d'un secteur économique pleinement intégré dans le commerce atlantique et la mondialisation en une activité semi-artisanale aux horizons de plus en plus régionaux, voire locaux. Quelques réussites individuelles méritent toutefois d'être soulignées, même au XX^e siècle. Citons notamment celle d'Yves Le Gac (1889-1958), député radical-socialiste des Côtes-du-Nord de 1932 à 1936. Ce marchand-tanneur de Ploumilliau fut l'un des derniers représentants de cette profession à accéder à ce niveau de responsabilité. Il se situait donc dans le lointain sillage du Cornouaillais et Quimperlois Vincent Samuel Billelte de Villeroche (1729-1812), lui-même marchand-tanneur et député aux États-Généraux puis à la première Assemblée nationale de 1789 à 1791.

¹⁵ Deux anciens grands débouchés des cuirs bretons, à savoir l'Argentine et le Brésil, proclament leur indépendance vis-à-vis de l'Espagne et du Portugal en 1816 et 1822.

¹⁶ BAECQUE (Antoine de), *Les godillots. Manifeste pour une histoire marchée*, Anamosa, Paris, 2017, pp 27-65.

¹⁷ DERRIEN (Dominique), *Tanneurs de Bretagne*, Skol Vreizh, Morlaix, 1997, 84 p.

ILLUSTRATIONS

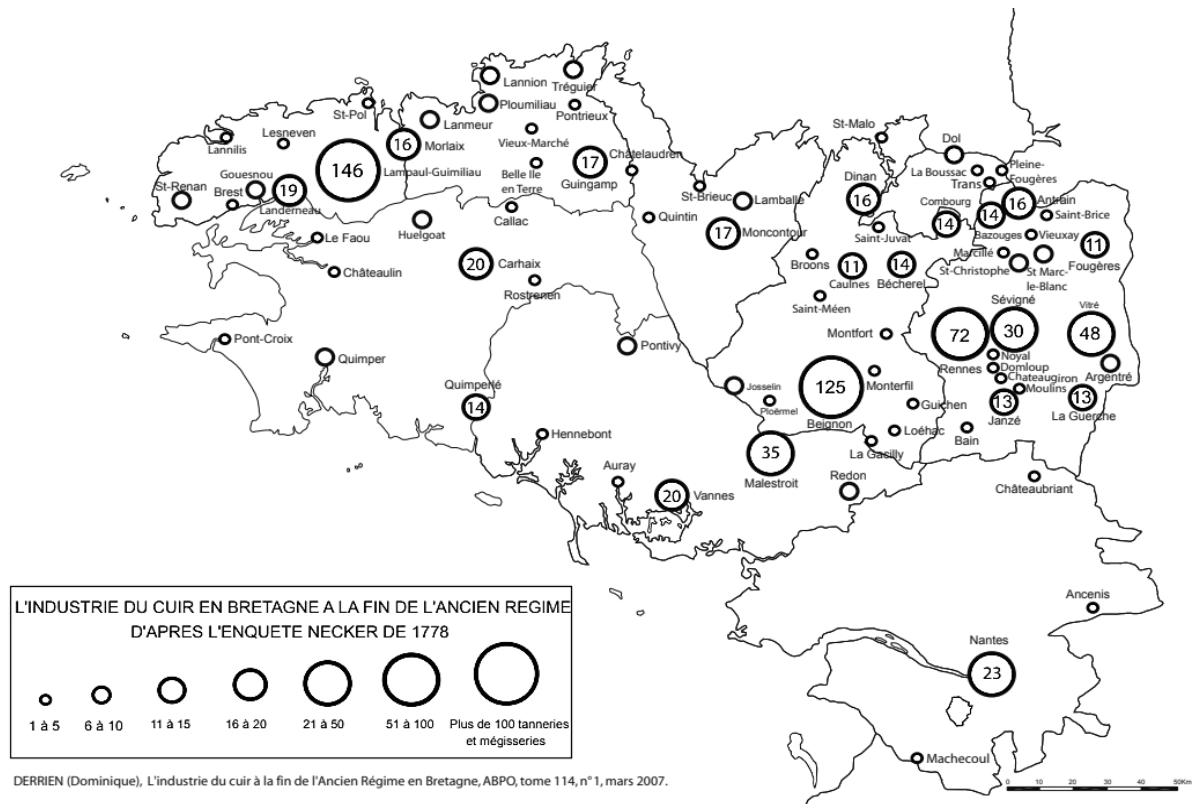


Figure 1 : Les tanneries en Bretagne en 1778-1779 d'après l'enquête ordonnée par Jacques Necker (1732-1804), ministre des Finances de Louis XVI.

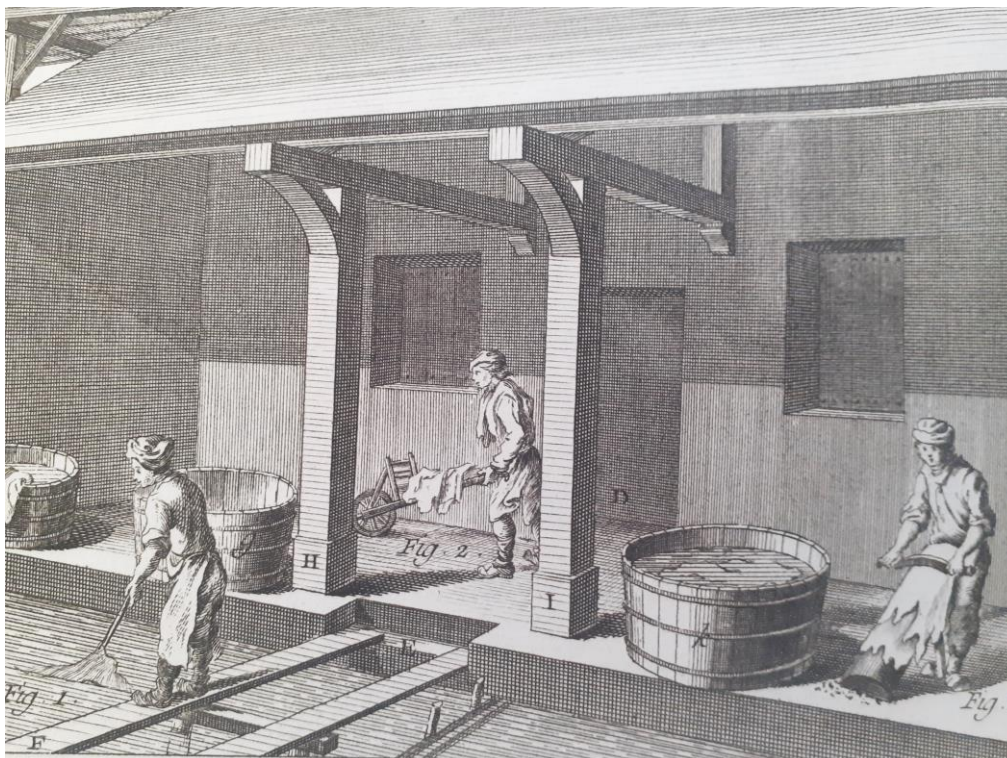


Figure 2 : Le travail de rivière d'après l'Encyclopédie de Diderot et d'Alembert. Cette opération d'un processus de fabrication, long de six à dix-huit mois selon la taille et la qualité souhaitée des cuirs, consistait à retirer tous les éléments d'une peau dessalée et chaulée afin d'en retirer des sous-produits ensuite valorisés (soies, graisses, tendons, nerfs, cornes...). Contrairement à une idée reçue, le tannage végétal était peu polluant, avant que n'arrive la chimie... Coll. part.

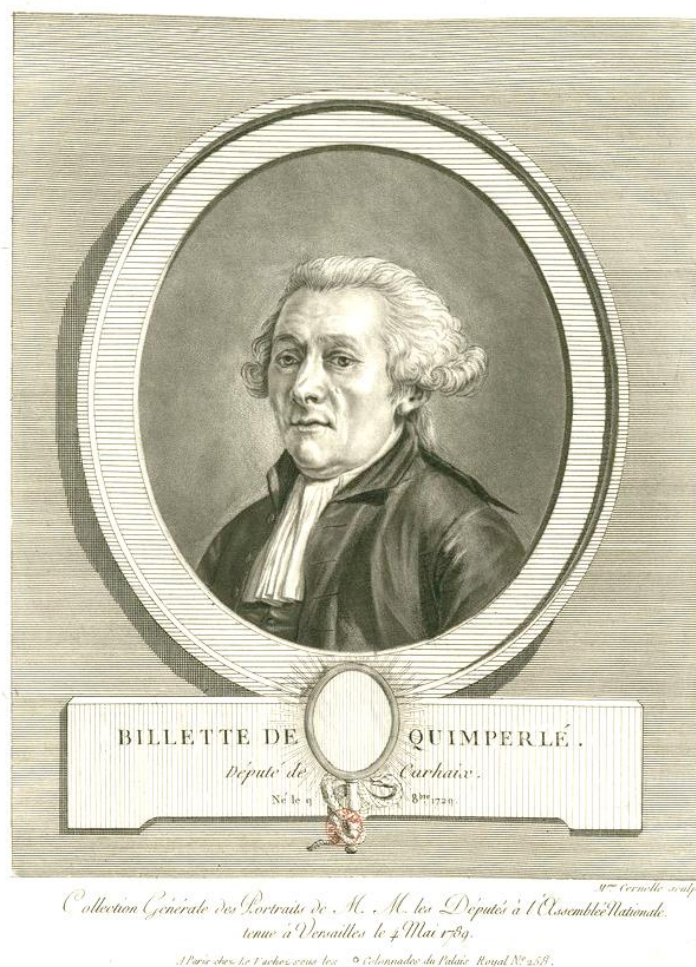


Figure 3 : Vincent Samuel Billette de Villeroche (1729-1812), dit « Billette », contexte révolutionnaire oblige, est un ancien subrécargue de la Compagnie des Indes à Lorient reconverti dans la tannerie. Ce marchand-tanneur quimperlois reprend une manufacture de cuirs, fondée par un Suisse alémanique en 1754. Il est élu député des sénéchaussées réunies de Quimperlé, Châteaulin, Carhaix, Châteauneuf-du-Faou et de Gourin aux États-Généraux dont les débats s'ouvrent à Versailles le 4 mai 1789 avant d'être député à la première Assemblée nationale. C'est aussi l'un des membres fondateurs du Club breton, à l'origine du club des Jacobins qui prend ensuite une direction opposée aux souhaits de ses fondateurs. Son portrait tranche avec les représentations que l'on pourrait se faire d'un marchand-tanneur... Nombre des membres de cette profession vivent dans une relative aisance et accèdent même à la fortune pour certains. Coll. part.



Figure 4 : Yves Le Gac (1889-1958), député radical-socialiste des Côtes-du-Nord de 1932 à 1936. Ce marchand-tanneur de Ploumilliau, l'un des rares et des plus tardifs représentants de sa profession à l'Assemblée nationale. Lors des travaux et débats parlementaires, Yves Le Gac se distingue avant tout dans la défense de la pêche et l'industrie sardinière bien représentées dans sa circonscription à Trédrez-Locquémeau. Coll. Assemblée nationale.